



VILLE D'ESCAUDAIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 12 JUIN 2020 à 17 H 30

(Convocation en date du 5 JUIN 2020)

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire
Mme MARCUZZI Jeannette pour la question 03/02/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16 (de la question 01/02/2020 à la 02/02/2020)
17 (de la question 04/02/2020 à la question 12/02/2020)

Nombre de votants : 22 dont 6 pouvoirs (de la question 01/02/2020 à la question 02/02/2020)
21 dont 5 pouvoirs (pour la question 03/02/2020 et à partir de la question 13/02/2020)
23 dont 6 pouvoirs (de la question 04/02/2020 à la question 12/02/2020)

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, LOUGHANI ABDELAZIZ (à partir de la question 03/02/2020) ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, JANICKI Céline (de la question 01/02/2020 à la question 12/02/2020), MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël.

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BREEM Hervé donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette ; Mme DHENAIN Laëtitia donne pouvoir à Mme JANICKI Céline (de la question 01/02/2020 à la question 12/02/2020) ; M. DRELON André donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno (excepté pour la question 03/02/2020) ; M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; Mme PLAYE Maryse donne pouvoir à Mme TRIOUX Annick ; M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles.

Membres excusés : M. LOUGHANI Abdelaziz (de la question 01/02/2020 à la question 02/02/2020)
M. CAULIEZ Claude.
Mme DHENAIN L. (à partir de la question 13/02/2020).
Mme JANICKI C. (à partir de la question 13/02/2020).

Membres absents : MM. BENDJEFFEL Ahmed, BOURRE Martine, AIT MOUHA Fatima, DESRAY Corinne, GUIOT Christelle.

Secrétaire de séance : Mme SCHUTT Sylvie.

Délibération n° 01/02/2020 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 Février 2020

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 Février 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/02/2020 – Compte de gestion 2019 – Approbation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 03/02/2020 – Compte Administratif 2019 – Approbation.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte administratif 2019 retraçant la gestion de Monsieur SALIGOT Bruno, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel compte peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		285.085,98		1.830.293,84		1.830.293,84
Opérations de l'exercice	1.716.739,24	3.186.913,18	7.039.829,08	8.121.926,73	8.756.568,32	11.308.839,91
TOTAUX	1.716.739,24	3.471.999,16	7.039.829,08	9.952.220,57	8.756.568,32	13.139.133,75
Résultats de clôture		1.755.259,92		2.912.391,49		4.667.651,41
Restes à réaliser	2.588.409,00	577.713,00			2.588.409,00	577.713,00
TOTAUX CUMULES.....	2.588.409,00	2.332.972,92		2.912.391,49	2.588.409,00	5.245.364,41
RESULTATS DEFINITIFS.....	255.436,08			2.912.391,49		2.656.955,41

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 04/02/2020 – Bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune en 2019.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan de la politique foncière menée par la Commune au cours de l'exercice 2019, il prend note que ce bilan est annexé au compte administratif 2019 et précise que les acquisitions n'ont pas toutes été formalisées en 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 05/02/2020 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1.830.293,84 €
Virement à la section d'investissement	1.455.538,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	
<u>EXCEDENT</u>	1.082.097,65 €
<u>DEFICIT</u>	

<u>EXCEDENT AU 31/12/2019</u>	2.912.391,49 €
Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter * à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	255.436,08 €
Solde disponible affecté comme suit : * affectation en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	2.656.955,41 € 2.656.955,41 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 06/02/2020 – Budget Primitif 2020 – Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires qui a été réalisé sur la base d'un rapport détaillé présentant les éléments nécessaires à la préparation du Budget Primitif et arrêtant les principales orientations budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 07/02/2020 – Budget Primitif 2020 – Approbation.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2020 qui intègre les résultats de l'exercice 2019 selon les équilibres suivants :

SECTIONN BUDGETAIRES		DEPENSES	RECETTES
I N V E S T I S S E M E N T	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2020	2.767.741,00	3.023.177,08
	RESTES A REALISER 2019	2.588.409,00	577.713,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		1.755.259,92
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5.356.150,00	5.356.150,00
F O N C T I O N N E M E N T	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2020	10.475.873,41	7.818.918,00
	RESTES A REALISER 2019		
	002 RESULTAT REPORTE		2.656.955,41
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	10.475.873,41	10.475.873,41
TOTAL DU BUDGET		15.832.023,41	15.832.023,41

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 08/02/2020 – Vote des taux 2020 des deux taxes locales.

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des deux taxes comme suit afin d'équilibrer le budget primitif 2020 (produit attendu : 1.987.470 €) :

- Foncier bâti..... 22,32 %
- Foncier non bâti..... 69,78 %

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 09/02/2020 – Admission en non valeur de titre de recettes.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de titre de recettes pour l'année 2019 pour un montant de 15 euros et précise qu'il est accordé décharge au Comptable.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 10/02/2020 – Pause méridienne – Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et à intervenir pour son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 11/02/2020 – Transport des élèves des écoles vers la piscine Maurice Thorez – Constitution d'un groupement de commandes – Approbation de la convention constitutive.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes d'Escaudain, Abscon, Avesnes-le-Sec, Bellaing, Haveluy, Masny, Noyelles-sur-Selle, Roeulx, pour l'organisation du transport des élèves des écoles vers la piscine Maurice Thorez. Il approuve la convention de constitution du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels, et à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 12/02/2020 – Concession d'Aménagement de la Résidence du Collège – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2019.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Rendu Annuel établi par la Société d'économie mixte Nord SEM sur la Concession d'Aménagement de la Résidence du Collège à la Collectivité au titre de l'année 2019. Ce Compte rendu a pour objet de faire le point sur l'avancement administratif, juridique et financier de la concession d'aménagement

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 13/02/2020 – Approbation d'une convention d'occupation du domaine public dans le cadre du déploiement du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit du Nord à passer avec THD 59-62.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention d'occupation du domaine public à passer avec la société THD 59-62 pour le déploiement de la fibre optique sur la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à leur mise en œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 14/02/2020 – Bail du 65, rue Danton – Annulation des loyers d’Avril et de la première quinzaine de mai dans le cadre de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal décide de prononcer la remise gracieuse des loyers dus pour le mois d’Avril 2020 et entre le 01 et le 14 Mai 2020 inclus du fait du non emménagement des locataires consécutif à la période de confinement durant la crise sanitaire Covid-19.

Délibération adoptée à l’unanimité

Délibération n° 15/02/2020 – Allocations scolaires – Barème 2020.

Le Conseil municipal décide d’allouer une allocation à chaque élève d’ESCAUDAIN qui aura fréquenté durant l’année scolaire 2019-2020 un établissement scolaire extérieur à la Commune (sont exclus les élèves suivant des cours par correspondance), y compris ceux des pays membres de l’Union Européenne, selon les taux suivants :

- 105 € aux élèves de l’Enseignement Supérieur.
- 92 € aux élèves handicapés qui auront fréquenté un Etablissement d’Enseignement Spécialisé situé hors du territoire du canton de Denain et à ceux qui auront fréquenté un Etablissement d’Enseignement Spécialisé pour handicapés (type Institut Médico Educatif) situé dans le canton de Denain ou une section d’études spécialisées d’un collège.
- 35 € aux élèves du second cycle des Enseignements Secondaire, Technique, Agricole.

Il précise :

- a) que l’allocation susvisée est accordée pour une scolarité régulière et sera versée directement sur un compte bancaire ou postal.
- b) qu’au mandat de paiement allouant le bénéfice de l’allocation devra être annexé un certificat de scolarité daté de la fin de l’année scolaire pour les lycéens et d’un certificat d’inscription pour les étudiants universitaires.
- c) que les justificatifs ne seront honorés qu’à la seule condition qu’ils soient parvenus en Mairie pour le 3 Juillet 2020.
- d) que la dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 67 – article 6714 – codes fonctionnels 22 et 23.

Délibération adoptée à l’unanimité

Délibération n° 16/02/2020 – Ecole Municipale de danse – Année scolaire 2020/2021 – Droits d’inscription.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2020, les droits d’inscription pour l’année scolaire 2020/2021 :

Tarifs pour les Escaudinois

(Tarifs applicables uniquement aux élèves domiciliés à Escaudain)

Type de paiement	1 élève (1 cours)	1 élève (plusieurs cours)	2 élèves ou + (1 cours)	2 élèves ou + (plusieurs cours)
<i>En une fois</i>	64,00 €	76,80 €	96,00 €	115,00 €
<i>1^{ère} période</i>	32,00 €	38,40 €	48,00 €	57,50 €
<i>2^{ème} période</i>	32,00 €	38,40 €	48,00 €	57,50 €

Tarifs pour les Extérieurs

Type de paiement	1 élève (1 cours)	1 élève (plusieurs cours)	2 élèves ou + (1 cours)	2 élèves ou + (plusieurs cours)
<i>En une fois</i>	127,40 €	153,00 €	191,80 €	230,20 €
<i>1^{ère} période</i>	63,70 €	76,50 €	95,90 €	115,10 €
<i>2^{ème} période</i>	63,70 €	76,50 €	95,90 €	115,10 €

Il précise que ces droits peuvent être réglés en une fois ou en deux fois (un premier versement pour la période de Septembre 2020 à Janvier 2021 et un deuxième versement pour la période de Février 2021 à Juin 2021) et que les recettes seront recouvrées par le régisseur conformément aux règles de la comptabilité publique et décide qu'en cas d'arrêt d'un élève pour cas de force majeure (raison médicale ou déménagement), il pourra être procédé au remboursement de la participation à hauteur de 50%. La demande dûment justifiée (certificat médical ou justificatif de changement d'adresse) sera examinée par Monsieur le Maire chargé de l'application de cette mesure.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 17/02/2020 – Ecole Municipale de musique – Année scolaire 2020/2021 – Droits d'inscription et de mise à disposition d'instruments.

Le conseil municipal décide de fixer comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2020, les droits d'inscription et de mise à disposition d'instruments pour l'année scolaire 2020/2021 :

Tarifs pour les Escaudiois

(Tarifs applicables uniquement aux élèves domiciliés à Escaudain)

Solfège 1 ^{er} élève	Solfège 2 ^{ème} élève et +	Solfège + instrument 1 ^{er} élève ou instrument seul	Solfège + instrument 2 ^{ème} élève et + ou instrument seul	Location Instrument
24,20 €	12,10 €	34,20 €	17,10 €	35,00 €

Tarifs pour les Extérieurs

Solfège 1 ^{er} élève	Solfège 2 ^{ème} élève et +	Solfège + instrument 1 ^{er} élève ou instrument seul	Solfège + instrument 2 ^{ème} élève et + ou instrument seul	Location Instrument
36,20 €	18,10 €	51,40 €	25,70 €	35,00 €

Il précise que ces droits sont payables en une seule fois et que les recettes seront recouvrées par le régisseur conformément aux règles de la comptabilité publique et décide qu'en cas d'arrêt d'un élève pour cas de force majeure (raison médicale ou déménagement), il pourra être procédé au remboursement de la participation à hauteur de 50%. La demande dûment justifiée (certificat médical ou justificatif de changement d'adresse) sera examinée par Monsieur le Maire chargé de l'application de cette mesure.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 18/02/2020 – Rapport d'activité sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – Exercice 2019.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport sur l'utilisation de la D.S.U.C.S. reçue au titre de l'année 2019 dont le détail par thématique est le suivant :

DOMAINE D'INTERVENTION	DEPENSES	RECETTES	A CHARGE DE LA COMMUNE
HABITAT - CADRE DE VIE -EQUIPEMENTS PUBLICS	1 659 169,05	603 906,74	1 055 262,31
DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS	373 974,65	170 470,40	203 504,25
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	393 304,18	5 000,00	388 304,18
L'ACTION EDUCATIVE	228 282,35	25 593,03	202 689,32
L'ANIMATION JEUNESSE	473 552,50	199 493,00	274 059,50
TOTAL	3 128 282,73	1 004 463,17	2 123 819,56

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 19/02/2020 – Construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire rue Auguste Blanqui – Demande de subvention au Conseil Départemental du Nord dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants.

Le Conseil Municipal décide de valider le plan de financement prévisionnel de la construction de la maison de santé Rue Blanqui ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental du Nord dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants.

DEPENSES		RECETTES	
Montant du projet (en € HT)			
*Bâtiment :	669.858,58	*Subvention Etat- Dotation de Soutien à l'investissement Local :	206.027,00
*Avenants :	6.300,00		
* Avenants COVID :	9.600,00		
*VRD +clôtures :	122.368,58		
*Maîtrise d'œuvre :	73.769,35		
*Acquisition foncière :	57.380,00	*Département (Appel à manifestation D'intérêt- Projets territoriaux structurants Départementaux programmation 2020)	300.000,00
*Etude de sol :	2.323,00		
*CSPS :	3.491,00		
*Bureau de contrôle :	4.950,00	*Fonds de concours de la CAPH	218.707,28
		Auto financement communal	218.707,28
Total HT :	950.040,51		
TVA sauf terrain:	178.532,10	FCTVA :	185.131,05
Total des dépenses :	1.128.572,61	Total des recettes :	1.128.572,61

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 20/02/2020 – Subvention au Centre Communal d’Action Sociale d’Escaudain – Année 2020 – Solde.

Le Conseil Municipal décide d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale d'Escaudain au titre de l'année 2020 une subvention d'un montant de 400.000 € (*sur laquelle un acompte de 200.000 € a été versé, soit un solde de 200.000 €*) et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65 article 657362 code fonctionnel 520.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 21/02/2020 – Subventions aux écoles participant à l’UFOLEP/USEP – Année 2020.

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux coopératives des établissements scolaires escaudinois des subventions comme indiqué ci-dessous et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65 article 65738.

Ecole Paul Langevin	154 €
Ecole Schneider	196 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 22/02/2020 – Subventions aux coopératives scolaires – Année 2020.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions comme indiqué ci-dessous et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65 article 65738 code fonctionnel 212 et 211.

Ecoles maternelles		
Ecole maternelle Marcel Cachin	211	655,20 €
Ecole maternelle Roger Salengro	211	567,00 €
Ecole maternelle Simon-Sévigné	211	1 234,80 €
Ecoles élémentaires		
Ecole élémentaire Ernest Renan	212	1 203,30 €
Ecole élémentaire Victor Hugo	212	579,60 €
Ecole élémentaire Marcel Cachin	212	1 001,70 €
Ecole mixte Roger Salengro	212	585,90 €
Ecole Schneider	212	573,30 €
Ecole Paul Langevin	212	485,10 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 23/02/2020 – Subventions aux associations Escaudinoises – Versement du solde – Année 2020.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les soldes des subventions de fonctionnement suivant le tableau ci-dessous et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574.

1.a - Associations culturelles	
Association des Amis du Musée d'Escaudain	415 €
Harmonie d'Escaudain	7 315 €
Arts en Mouvement	960 €
Cercle Philatélique Escaudinois	180 €
Bimbo - Escaudain	1 550 €
Ass. de sauvegarde du patrimoine escaudinois	269 €
Club de généalogie d'Escaudain et de l'Ostrevant	710 €
Comité Escaudain Ruhla	1 505 €
1.b - Associations de quartiers et sociales	
Comité des fêtes de la cité Nervo - Escaudain	665 €
Cercle Laïque socio-culturel Jacques Brel - Escaudain	3 500 €
Mieux Vivre à Louise Michel - Escaudain	2 717 €
Nouveau Regard	140 €
Nord Escaudain	700 €
Les pensées d'Astrid	350 €
1.c - Associations sportives	
Escaudain Basket - Porte du Hainaut	9 900 €
Basket Féminin Escaudain - Porte du Hainaut	12 865 €
Atout Forme - Escaudain	490 €
Les Archers Escaudinois	1 050 €
Union Sportive Escaudain Football	21 000 €
Association sportive de Tennis de Table - Escaudain	4 320 €
Force Athlétique Escaudain	7 040 €
Club Olympique Municipal Escaudinois	7 538 €
Club Cyclo VTT Escaudain	1 050 €
Tennis Club Escaudinois	5 050 €
Association Sportive de Tir Escaudinoise	490 €
UNSS - Collège Félicien Joly d'Escaudain	315 €
1.d – Associations diverses	
Le pigeon de fer - Escaudain	210 €
Amicale pour le don de sang bénévole d'Escaudain	140 €
Union du commerce - Escaudain	630 €
Les Anciens combattants - Escaudain	490 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 24/02/2020 – Subventions aux associations locales et régionales (1) – Année 2020.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions comme indiqué ci-dessous et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574.

Institut de Recherche sur le Cancer (Lille)	180 €
AMF Téléthon (Paris)	300 €

APF (Valenciennes)	150 €
Association Familiale "Les Papillons Blancs de Denain et Environs (Denain)	1 000 €
Amicale des Amis et Anciens élèves du Lycée Kastler (Denain)	200 €
Ligue Française contre la Sclérose en Plaques (Paris)	150 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 25/02/2020 – Compte-rendu des décisions de non-exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 26/02/2020 – Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 18 Juin 2020
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT